



40 MESURES DU PACTE POUR LA TRANSITION

REGION REUNION

Principe A : Sensibilisation et formation à la transition

Principe B : Co-construction des politiques régionales

Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale

Le(la) candidat(e) cochera le principe pour lequel il(elle) s'engage pendant la mandature, pour chaque mesure choisie

ENVIRONNEMENT ENERGIE

Mesure 1. Faire de l'environnement le cadre de l'action publique

Mettre en application les préconisations de l'avis du 22/04/2020 de l'Autorité Environnementale, notamment **fixer des objectifs précis**, des jalons temporels, et des indicateurs de mesure ciblés pour limiter les impacts sur l'environnement et s'assurer de la mise en œuvre effective des objectifs poursuivis. Rendre visible et mettre au premier plan le rapport environnemental du SRADDET.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 2. Publier un bilan annuel du projet région à énergie positive 2050

Publier chaque année un bilan d'étape clair et facile d'accès de l'objectif Région à énergie positive, mis à disposition du grand public afin que les citoyens(es) puissent suivre sa mise en œuvre concrète.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 3. Diversifier la gestion des forêts

Instaurer des critères de diversification supplémentaires dans la gestion des forêts des Parcs naturels et pour l'obtention ou la bonification de subventions publiques.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 4. Promouvoir l'agriculture biologique et préserver la biodiversité

Utiliser et promouvoir les Obligations Réelles Environnementales pour assurer dans le long terme des espaces dédiés à l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité.

Principe A X Principe B X Principe C X

1

Mesure 5. Soutenir fortement les structures de réemploi solidaire

Soutenir l'installation de nouvelles structures de réemploi solidaire en finançant directement l'achat, la rénovation ou la construction de bâtiments pour les installer, en particulier à proximité des déchetteries existantes ou en travaux. Avec un objectif de maillage d'une structure pour 25 000 habitants.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 6. Professionaliser les réseaux du réemploi solidaire

Professionaliser les réseaux qui accompagnent ces nouvelles structures au niveau régional, en accompagnant la création d'emplois sur des financements pluriannuels.

Principe A X Principe B X Principe C X

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Mesure 7. Atteindre l'objectif zéro artificialisation brute au cours de la mandature

L'artificialisation nette des terres qui consiste à compenser l'étalement urbain n'est pas compatible avec le développement durable : passer à l'objectif zéro artificialisation brute (au lieu de nette) et l'atteindre au cours de la mandature.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 8. Renforcer le rééquilibrage entre territoires ruraux et urbains

Financer le rééquilibrage entre territoires ruraux et urbains, en lieu et place des grands projets de développement considérés comme inutiles.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 9. Installer un parlement régional de l'eau

Installer un parlement régional de l'eau, ouvert notamment aux associations expertes du domaine et à la concertation citoyenne, capable d'appréhender l'ensemble du cycle de l'eau ; il sera

chargé de conduire les études destinées à affiner le diagnostic, de proposer une stratégie partagée et un programme d'actions.

Principe A Principe B Principe C

C'est une compétence déjà largement partagée avec le Département (eau agricole) et les intercos

2

Mesure 10. Réviser à la hausse et forcer l'atteinte des objectifs du plan d'intervention pour l'eau Les ambitions du Plan d'intervention pour l'eau de la région renforcées sur tous les plans : sobriété de l'usage de l'eau, préservation de la ressource et de sa qualité, réutilisation des eaux grises, récupération, stockage et valorisation éco-responsables des eaux pluviales, appui au développement des initiatives alternatives...

Principe A Principe B Principe C

Mesure 11. Déclarer un moratoire sur le déploiement de la 5G à la Réunion

Principe A Principe B Principe C

LOGEMENT HABITAT

Mesure 12. Promouvoir les rénovations à haute efficacité énergétique Augmenter les aides financières en soutien aux rénovations à haute efficacité énergétique, en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 13. Intégrer la récupération d'eau dans les travaux éligibles aux financements de la Région Construire des **bâtiments hydro-positifs**, qui récupèrent plus d'eau de pluie qu'ils n'en consomment, dans le même esprit que ceux à énergie positive, voire les deux.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 14. Promouvoir les filières de BTP en biosourcé et biomimétisme - Bois, Terre, Paille,... Consolider les filières de BTP - Bois, Terre, Paille et soutenir massivement les projets y faisant appel, notamment par la mobilisation des fonds européens de développement économique FEDER.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 15. Développer les habitats participatifs et des éco-lieux

Développer les habitats participatifs et des éco-lieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels (transition des quartiers existants en transition écovillages).

Principe A X Principe B X Principe C X

3

TRANSPORTS

Mesure 16. Développer une logistique dé-carbonée pour le transport de marchandises

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 17. Développer les transports en commun et les rendre accessibles à tous

Faciliter l'usage du réseau multimodal, notamment via une **tarification équitable**, voire la gratuité sur certains segments particulièrement polluants ou publics en précarité.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 18. Soutenir les projets de modes doux de déplacement : marche à pied, vélo...

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 19. Construire un maillage de plateformes multimodales

Construire un maillage de plates-formes multimodales, incluant les modes doux de déplacement, la marche et le vélo par le développement de stationnements vélo sécurisés.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 20. Améliorer la qualité de l'air et de l'eau dans les zones portuaires

Systematiser l'analyse de la qualité de l'air et de l'eau dans les zones portuaires, en mesurant de façon spécifique les pollutions liées aux navires à quai et **en rendre publics les résultats**.

Développer les financements de la région pour réduire les pollutions atmosphériques et marines des navires à quai, par exemple en **systematisant l'électrification à quai des navires** dans tous les ports pour qu'ils puissent couper leurs moteurs ; et ce, en privilégiant l'électricité issue de sources renouvelables.

Principe A X Principe B X Principe C X

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mesure 21. Eco-responsabiliser le schéma régional de développement économique Rendre cohérent le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation **avec les grands projets environnementaux** portés par la Région (SRADDET, Pacte régional pour une alimentation durable, Stratégie régionale pour la biodiversité...) ; les aides régionales aux entreprises et à la recherche seront donc attribuées sous condition **d'écoresponsabilité**.

Principe A X Principe B X Principe C X

4

Mesure 22. Mettre pleinement en œuvre le pacte régional pour une alimentation durable

Mettre pleinement en œuvre les différentes composantes de ce Pacte, **publier chaque année un bilan d'étape** quantitatif et qualitatif des réalisations, clair et accessible à tous, permettant de mettre en place des mesures correctives ou de nouvelles mesures si besoin.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 23. Evoluer vers un nouveau projet alimentaire plus ambitieux et solidaire Évoluer vers un **nouveau projet alimentaire plus ambitieux et complet à l'horizon**.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 24. Appuyer les expérimentations sur le pouvoir d'agir des citoyen(nes) et le travail communautaire

Développer le pouvoir d'agir des citoyen(nes) en milieu rural en appuyant des expérimentations telles que des recherches participatives ou recherches-action relatives aux enjeux de transition et résilience des territoires. Soutenir des actions pérennes, permettant de « coopérer » avec les habitants(es), en renouant avec des **méthodologies d'éducation populaire, de travail communautaire** et en remodelant avec les personnes la vie locale.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 25. Proposer le commerce équitable O.I., comme norme de production et de consommation Faire du commerce équitable Océan Indien, une norme dans nos rapports économiques sociales et solidaires.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 26. Soutenir les monnaies locales complémentaires aux autres monnaies

Soutenir le développement des monnaies locales et complémentaires, faciliter la mutualisation de leurs outils de communication et de gestion.

Accepter les monnaies locales comme moyen de paiement de certaines régies régionales. **Introduire les monnaies locales** dans les financements (indemnités d'élus et d'agents, subventions en monnaie locale aux associations, aides ciblées : transition écologique, économie d'énergie, bâtiments durables bas carbone, transports doux, etc.) et les politiques publiques régionales (programme prime au vélo, aide à la relocalisation et au soutien du tissu économique régional) ;

Création d'un fonds d'investissement au service des bassins de vie, géré paritairement, appuyé sur les fonds de garantie des monnaies locales et avec abondement de la Région.

Principe A X Principe B X Principe C X

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

Mesure 27. Ouvrir les lycées à d'autres usages en dehors du temps scolaire

Optimiser l'utilisation des bâtiments quand le lycée est fermé aux activités scolaires : stade, gymnase, cuisine, restaurant, cours et préaux, salles de cours... pour des conférences, des distributions d'AMAP, de groupement d'achats, des repas pour les plus démunis...

Principe A X Principe B X Principe C

Mesure 28. Généraliser l'expérience des lycées en transition

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 29. Développer l'éducation à la citoyenneté océan-indien

Par des méthodes participatives d'éducation populaire, redéfinir les enjeux du 21^e siècle afin de permettre à chacun de s'emparer de son futur.

Principe A X Principe B X Principe C X

FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

Mesure 30. Développer les emplois verts et les formations correspondantes, pour tous publics Développer Les emplois verts et verdissants et les formations liées à la transition écologique, tous secteurs confondus accessibles à tous les publics en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 31. Appuyer des démarches locales innovantes dans l'approche du travail, de la formation, de l'emploi ou de l'activité

Notamment vis à vis des jeunes et auprès des personnes privées d'emploi ou précaires. Il s'agit d'inverser la vision du travail, en plaçant les personnes au centre pour construire des approches disruptives.

Principe A X Principe B X Principe C X

LA COLLECTIVITE = Communauté de territoire
--

Mesure 32. S'appuyer sur l'expertise citoyenne, notamment collective

Garantir la démocratie participative tout au long de la mandature : s'appuyer de façon systématique sur l'expertise citoyenne, notamment collective, pour les décisions et actions régionales.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 33. Recourir aux votations d'initiatives citoyennes

Mener une réelle politique de recours au dispositif de « Votations d'Initiatives citoyennes », pour stimuler la participation (ex : avec les lycées...) ainsi que pour diffuser le vote citoyen qui l'accompagne et ses résultats.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 34. Créer une commission régionale du temps long

Créer une commission régionale du temps long pour **représenter les intérêts de la nature et des générations futures**, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la région avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme, en siégeant en parité élus(es) – citoyens(nes). Cette commission peut être saisie ou s'auto-saisir ; elle peut animer la participation citoyenne à la vie publique sur le territoire et évaluer des délégations de service public de la région, en vue du passage en régie.

Principe A Principe B X Principe C X

LA COLLECTIVITE = Circonscription administrative
--

Mesure 35. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables

Achats respectueux de l'environnement et réalisés dans des conditions socialement et économiquement responsables, ils doivent intégrer l'insertion par l'activité économique, le développement de filière de proximité, le soutien à l'économie sociale et solidaire, les artisans locaux, les filières de réemploi.

Principe A X Principe B X Principe C X

Mesure 36. Privilégier les sources de financement éthique

Financer les projets de la région prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthique.

Principe A Principe B Principe C

7

Mesure 37. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public

Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 38. Se montrer exemplaire avec les bâtiments et véhicules de la Région Mener une politique de sobriété et d'efficacité énergétique sur les bâtiments et véhicules de la Région. Systématiser l'étude du potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments de la région et les proposer à une coopérative citoyenne, quand il en existe une localement. Développer les bâtiments hydro-positifs lors de la construction et de la rénovation des bâtiments de la région.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 39. Améliorer l'alimentation et l'objectif zéro-déchet dans la restauration collective gérée par la Région

Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

Principe A Principe B Principe C

Mesure 40. Orienter les aides régionales, à commencer par le plan de relance, vers la Transition juste Dans l'urgence de l'après crise sanitaire, l'administration doit fortement réorienter les aides financières vers la transition écologique, la justice sociale et territoriale, la solidarité, la lutte contre les discriminations et la reconversion des activités polluantes.

Principe A Principe B Principe C

En signant le Pacte pour la Transition :

- . Le(La) Candidat(e) s'engage à respecter les 3 principes transversaux et à mettre en œuvre au moins 20 mesures choisies (parmi 40) ;
- . Le Collectif du Pacte Régional s'assure de la bonne mise en œuvre pendant le mandat et du respect de ces engagements par le(la) candidat(e).

Le(La) Candidat(e),

NOM et prénoms,

BELLO Hugnette

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'L' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Signature